



COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS

Séance par moyen télématique du 17 septembre 2018

PROCÈS-VERBAL N° 10

Participant : Lionel CHANDELIER, Jean BOQUET, Gilbert LEU

1. Match FC DIEPPE 2 / PLATEAU AS – Championnat de Régional 3 – Groupe H.

Match reporté ultérieurement

La Commission,

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel du 13 septembre 2018,

Après étude,

Compte tenu que le report à une date ultérieure de la rencontre FC DIEPPE 2 / PLATEAU AS comptant pour le Championnat de Régional 3, initialement prévue le 23 septembre, n'a pu lieu d'être effectué, Décide de fixer le match FC DIEPPE 2 / PLATEAU AS à sa date initiale le dimanche 23 septembre 2018 à **15 HEURES** au **STADE JEAN DASNIAS à ST AUBIN SUR SCIE**

La présente décision est susceptible d'appel auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N., le délai d'Appel étant ramené exceptionnellement à 2 jours, vu l'urgence à traiter la requête éventuelle.

Le Vice-Président
Lionel Chandelier

Le Secrétaire
Gilbert Leu

